



PALAIS DES NATIONS – 1211, GENEVA 10, SWITZERLAND

19 janvier 2024

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à l'examen du quatrième cycle du Mali par le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (EPU) lors de sa 43^{ème} session en mai 2023. Je salue chaleureusement l'engagement constructif entre votre Gouvernement, mon Bureau et le mécanisme de l'EPU. Étant donné que le document final de l'examen du Mali a été récemment adopté par le Conseil des droits de l'homme lors de sa 54^{ème} session, j'ai également pris note des efforts déployés par votre Gouvernement pour mettre en œuvre les recommandations concrètes depuis l'examen précédent.

Une matrice des recommandations regroupées par thématique, en commençant par celles qui recueillent l'appui de votre Gouvernement, est disponible sur le site internet du HCHD (<https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/ml-index>) et doit être considérée comme faisant partie intégrante de cette lettre. La matrice indique l'État auteur de la recommandation et relie chaque recommandation aux Objectifs de développement durable (ODD) pertinents.

J'ai également joint en annexe les observations de mon Bureau à la lumière des résultats du quatrième cycle de l'EPU. Dans la continuité des pratiques antérieures, j'enverrai des observations similaires à tous les États membres une fois que leurs résultats du quatrième cycle de l'EPU auront été adoptés par le Conseil des droits de l'homme, en vue d'une action de suivi en étroite coopération avec les entités nationales et les autres parties prenantes.

Je saisis cette opportunité pour attirer votre attention sur le soutien disponible par le biais du Fond de contributions volontaires pour la mise en œuvre de l'EPU, qui peut être activé à la demande et avec le consentement de l'État concerné, ainsi que des outils tels que le guide « EPU orientations pratiques » et le répertoire des « Bonnes pratiques des Nations Unies » portant sur la manière l'EPU soutient le développement durable, disponibles sur <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/upr-main>, afin de faciliter la mise en œuvre des recommandations de l'EPU conformément aux ODD.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, aux assurances de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Volker Türk'.

Volker Türk

Son Excellence
Monsieur Abdoulaye Diop
Ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale du Mali



Observations à la lumière du résultat du quatrième cycle de l'examen périodique universel

Il est apprécié qu'en 2022, la Commission nationale malienne des Droits de l'Homme ait été réaccréditée avec le statut A par l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme. Le Mali est encouragé à fournir à la commission des ressources adéquates conformément aux Principes de Paris et à veiller à ce qu'elle ait un accès libre à tous les lieux de privation de liberté sans restriction.

Les mesures prises par le Mali pour traduire en justice les auteurs présumés de l'esclavage fondé sur l'ascendance sont les bienvenues. L'adoption d'une loi spécifique et complète qui criminalise l'esclavage fondé sur l'ascendance et ses pratiques analogues, conformément aux instruments internationaux et régionaux, constituerait un pas en avant positif.

Des efforts supplémentaires sont également nécessaires pour lutter contre l'impunité et renforcer les systèmes de responsabilité, en poursuivant tous les auteurs de violations et d'abus, y compris les membres des groupes armés et des forces de sécurité maliennes, et en garantissant l'accès des victimes à la justice et à la réparation.

Le Mali est encouragé à abolir la peine de mort, notamment en adhérant au Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. Le Mali est également encouragé à intensifier les campagnes de sensibilisation visant à changer l'opinion nationale à l'égard des mutilations génitales féminines et du mariage des enfants.

Le Mali est également encouragé à développer un plan de mise en œuvre dans le cadre du suivi du document final de l'EPU, en étroite consultation et coopération avec toutes les parties prenantes, en particulier le Conseil national de transition, le pouvoir judiciaire, la Commission nationale des Droits de l'Homme, les gouvernements locaux et régionaux et les organisations de la société civile. La matrice peut être utile à l'élaboration d'un tel plan de mise en œuvre. Le gouvernement est encouragé à lier explicitement chaque recommandation de l'EPU aux recommandations correspondantes d'autres mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme et à l'ODD pertinent et à ses cibles. Cela facilitera, par la suite, la création de synergies entre la mise en œuvre de l'EPU et les actions et rapports liés aux ODD dans le cadre de l'Examen national volontaire (ENV).

Le gouvernement est également encouragé à renforcer le Comité interministériel d'appui à l'élaboration des rapports initiaux et périodiques de mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le Mali (CIMERAP), dans le but d'une approche efficace et coordonnée de la présentation de rapports aux mécanismes internationaux des droits de l'homme et de la mise en œuvre des recommandations, conformément aux orientations fournies par le HCDH à la suite des consultations régionales et du rapport du Haut-Commissaire au Conseil des droits de l'homme ([A/HRC/50/64](#)).



En outre, une mesure importante susceptible de contribuer positivement aux mesures de suivi est le rapport volontaire à mi-parcours de l'EPU. Tous les États membres sont encouragés à soumettre un rapport volontaire à mi-parcours de l'EPU environ deux ans après l'adoption du document final de l'EPU. À cet égard, le gouvernement du Mali peut envisager de soumettre un rapport à mi-parcours sur le suivi des recommandations du quatrième cycle de l'EPU d'ici 2025, détaillant à la fois les efforts et les défis relatifs à la mise en œuvre, y compris le besoin éventuel d'une assistance technique ou d'une aide au renforcement des capacités.

HCDH
19 janvier 2024